

Paris, le 23 février 2004

SJ/GV/fc n°57.04

Note à l'attention des Directeurs d'unité

Objet : Attribution de crédits au titre du Budget 2004

Par le courrier qu'il vous a adressé le 16 janvier, Bernard LARROUTUROU vous informait que le budget du CNRS pour 2004 a été construit avec l'objectif de permettre aux unités dans leur ensemble un niveau d'engagements et de mandatements pour cette année qui soit du même ordre que celui de l'année précédente, voire légèrement supérieur, tous types de ressources confondus. Il expliquait aussi que cet objectif est assorti de la décision d'évoluer vers une gestion « en crédits de paiement », qui implique d'engager au cours de l'exercice des dépenses pour un montant correspondant aux crédits attribués au titre de cette même année, et il précisait que ceci implique aussi de mieux consommer au cours de l'année les ressources propres de l'établissement.

S'agissant des crédits d'Etat, la dotation 2004 de fonctionnement et d'équipement de l'ensemble des unités sera en hausse de 6,5% par rapport au budget réel de 2003, la partie fonctionnement étant en reconduction.

Pour le département des Sciences de l'Univers, la hausse globale est de 3,47% par rapport au budget réel 2003. Le choix a été fait de maintenir les crédits de fonctionnement des unités au niveau de celui de 2003, l'effort portant sur les équipements des laboratoires. Comme en 2003, il ne sera pas fait d'appel d'offre concernant les ATIPE.

S'agissant de la vie de l'unité, il convient que les engagements réalisés au cours de l'année 2004 se situent au niveau des autorisations d'engagements provenant de la subvention d'Etat attribuées au titre de cet exercice.

S'il vous paraissait nécessaire de mobiliser au cours de l'année 2004 un montant de crédits d'Etat supérieur à celui qui vous est attribué au titre de l'exercice, vous prendrez contact avec le Secrétaire général du département afin d'examiner avec lui, en lien avec le Délégué régional, de quelle manière cette opération pourrait être réalisée. Comme le précisait la note de Bernard LARROUTUROU, il n'est pas exclu qu'une unité réalise en 2004 des engagements pour un montant supérieur à celui des autorisations d'engagements ouvertes au titre de l'exercice, en mobilisant son reliquat de crédits d'Etat non engagés, mais ce dépassement devra faire l'objet d'un accord préalable explicite de la direction du département. Entreront notamment dans ce cadre les opérations qui demeureront gérées selon une logique pluriannuelle du fait de la durée de leur réalisation, les opérations immobilières importantes par exemple. Des informations complémentaires sur celles-ci vous seront données ultérieurement.

Dans la même perspective, afin de lisser les engagements de crédits sur l'ensemble de l'année et pour s'assurer que ceux-ci sont cohérents avec les moyens de paiement disponibles, votre dotation budgétaire sera attribuée selon le calendrier suivant : 75% en début d'année, et 25% au 1^{er} septembre.

Au-delà, il vous appartiendra de procéder à la mobilisation optimale des ressources propres dont dispose votre unité, de façon à permettre une gestion sans à-coups de la dépense du laboratoire, sur l'ensemble de l'exercice.

Je sais pouvoir compter dans ce contexte nouveau sur votre esprit de responsabilité. En vous recommandant de ne pas hésiter à prendre contact avec le Secrétaire général du département et avec votre Délégué régional si vous avez des questions à ce sujet, je vous remercie d'apporter votre contribution à cette évolution vers une gestion en « crédits de paiement » qui apportera une sécurité financière accrue à la gestion du CNRS.

Sylvie JOUSSAUME